PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 09 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf juin, le Conseil Municipal de SAINT MÉDARD DE MUSSIDAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur FLORENTY Michel, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal: 01/06/2021

Nombre de conseillers en exercice: 19 Présents: 16 Votants: 18

Présents: MM. FLORENTY - MALARD - COUZON - BIALE - DELORT - GUILLOT C - CASTAING - CHAUSSAT - DAUDOU - DELROC

- DUBOE - GROS - GUILLAUMARD - GUILLOT D -SEAUT - VERGNAUD -

Absents excusés: MM. LAVESQUE -LISSANDREAU - PERIER -

Pouvoir: MM Guy LAVESQUE donne pouvoir à Bernard GUILLAUMARD

Virginie LISSANDREAU donne pouvoir à Fernand CASTAING

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice

Madame VERGNAUD Mireille, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du dernier conseil municipal.

Monsieur le demande d'ajouter à l'ordre du jour une délibération :

- 2021.34 Avenant n°1 lot 7 au marché aménagement du Centre départemental de santé Le Conseil municipal **APPROUVE** l'ajout à l'ordre du jour.

2021.29 CHOIX DU BUREU DE CONTROLE MARCHE DE REHABILITATION ENERGETIQUE DE TROIS LOGEMENTS, TRANSFORMATION D'UN LOGEMENT EN CABINET PARAMEDICAL ET REFECTION DE FACADE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis du bureau de contrôle pour les missions techniques et SPS concernant la réhabilitation énergétique de trois logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade.

Prix € HT	SOCOTEC	Veritas	Domielec
Technique	2 320	2 980	
SPS	2 310		1 500
TOTAL	4 630	2 980	1 500

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de :

- SOCOTEC pour la mission technique pour un montant de 2320€ HT.
- DOMIELEC pour la mission SPS pour un montant de 1500€ HT.

2021.30 CREATION DE POSTE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la réorganisation des services nécessaire suite au prochain départ de deux agents, l'un à l'école maternelle et l'autre aux ateliers municipaux.

Considérant la nécessité de créer un poste à temps complet pour assurer les fonctions d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe (ATSEM) échelle C2 au sein de l'école maternelle.

Le Maire propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois suivant :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif principal 1ère classe	C 3	1	1	35h00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C 2	1	1	35h00
Adjoint administratif	C 1	1	1	35h00
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		3	3	
FILIERE TECHNIQUE				
Agent de maîtrise	C 3	4	4	35h00
Adjoint technique principal 2ème classe	C 2	2	2	35h00
Adjoint technique	C 1	4	4	35h00
Adjoint technique	C 1	1	1	28h52
Adjoint technique	C 1	1	1	20h00
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		12	11	
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C 2	1	1	35h00
TOTAL FILIERE ANIMATION		1	1	
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
Agent spécialisé principal de 2ème classe	C 2	1		35h00
des écoles maternelles				551100
TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE		1	0	
TOTAL GENERAL		16	15	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Saint Médard de Mussidan, chapitre 012, articles 64.

2021.31 EXONERATION DES LOYERS DES COMMERCES DE LA COMMUNE FERMES PENDANT LA PERIODE DE COVID-19

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que pendant la période de confinement due au COVID 19, certains commerces, locataires de la commune ne pouvant pas exercer leur activité normalement, il a donc été décidé d'annuler leur loyer durant les mois de fermeture exceptionnelle dû à la COVID 19. Les conditions sanitaires ayant évoluées, le restaurant « LAPIERRE » a rouvert ses portes le 19 mai 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** de procéder de nouveau à la facturation des loyers à compter du 15 mai 2021.

2021.32 BAIL DE FUTUR CABINET PARAMEDICAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune va accueillir un cabinet de kinésithérapeute dans un ancien logement à côté de la salle des fêtes. La programmation des travaux a pris du retard, la future praticienne souhaiterait débuter les démarches administratives et donc avoir un bail professionnel à partir du 1^{er} septembre 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

FIXE le montant du loyer à 350 €/mois payable à partir du 5 de chaque mois.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un bail professionnel à partir du 1^{er} septembre 2021.

ACCEPTE une exonération des loyers de septembre à janvier le temps des travaux.

2021.33 MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX D'UNE SALLE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune va accueillir un cabinet de kinésithérapeute dans un ancien logement à côté de la salle des fêtes. La future praticienne souhaiterait débuter son activité à partir d'octobre 2021 les travaux ne seront pas finis. Monsieur le Maire propose de mettre à disposition la maison des associations « Le Trieur » à titre gracieux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition à titre gracieux de la maison des associations « le Trieur »

2021.34 AVENANT N°1 LOT 7 AU MARCHE D'AMENAGEMENT DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux d'aménagement du centre départemental de santé, nous avons reçu par mail le lundi 03 juin 2021 un avenant n°1 au lot 7 Menuiseries extérieures/serrurerie, engageant une plus-value d'un montant de 966€ HT soit 1 159.20 € TTC, concernant :

- plus value vitrage avec une face SP10 soit 1357€HT
- moins value volet roulant -391€HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant de 1 159.20 €TTC

QUESTIONS DIVERSES

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau définitif pour la tenue des bureaux de votes. Les dotations d'état en gel hydro-alcoolique, auto-test, masques, et visières ont été reçues.

MEDIASPRESSE

Madame Fabienne DELORT a eu une 1^{ère} prise de contact avec la société médiaspresse pour des plans de la commune, elle étudie la proposition.

PORTE WC PUBLIC

Monsieur le Maire fait lecture du devis de la Martellerie de St Sauveur, pour la pose d'un rideau métallique motorisé afin de remettre en service les WC publiques en journée pour un montant de 2738.40€ TTC. Le Conseil municipal **VALIDE** le devis.

INAUGURATION MARRE ET JARDINS ECOLE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'inauguration de la marre et du jardin à l'école élémentaire de St Médard de Mussidan subventionné par le budget participatif du Conseil Départemental, le vendredi 2 juillet 2021 à 16h, vu le contexte sanitaire seul les membres de la commission vie scolaire sont conviés. De plus, suite au départ de Mme MOREL Christine, un pot se tiendra à 18h à la cantine.

RUE DES JARDINS

Monsieur le Maire a rencontré un groupe d'habitants de la rue des jardins, il souhaiterait que les arbres du parc de la rue de Liberté soient étêtés et si les trottoirs pourraient être réaménagés avec des trottoirs bateaux. Monsieur le Maire propose de demander une étude de faisabilité à l'ATD pour connaître le coût du projet.

MINIBUS

Monsieur le Maire informe le conseil que le minibus est à nouveau mis à disposition des associations.

HAIE DU STADE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de tailler la haie le long du stade qui c'est trop élargie.

ENTRETIEN DES CHEMIN RURAUX

Plusieurs administrés de la communaux s'inquiètent sur l'état de certains chemins ruraux, Monsieur Frédéric BIALE adjoint aux travaux prend note des remarques et transmet aux employés communaux pour l'organisation.

CCAS - DICTIONNAIRE

Madame COUZON Ghislaine rappelle que comme chaque année des dictionnaire seront achetés et offerts aux élèves de CM2 qui passent au collège. La distribution se fera la dernière semaine d'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Nom	Signature	Nom	Signature
FLORENTY		DUBOË	
MALARD		GROS	
COUZON		GUILLAUMARD	
BIALE		GUILLOT D	
DELORT		LAVESQUE	Excusé
GUILLOT C		LISSANDREAU	Excusée
CASTAING		PERIER	Excusé
CHAUSSAT		SEAUT	
DAUDOU		VERGNAUD	
DELROC			